



Date de dépôt : 6 mai 2026

Rapport

de la commission judiciaire et de la police chargée d'étudier la proposition de motion de François Baertschi, Jean-Marie Voumard, Skender Salihi, Thierry Cerutti, Ana Roch, Christian Steiner, Christian Flury, Arber Jahija, Amar Madani : Protégeons Genève contre les « black blocs », les émeutes et autres excès prévisibles pendant le G7 d'Evian

Rapport de majorité de Yves Nidegger (page 3)

Rapport de minorité de Cyril Mizrahi (page 32)

Proposition de motion

(3147-A)

Protégeons Genève contre les « black blocs », les émeutes et autres excès prévisibles pendant le G7 d'Evian

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que le président Macron a annoncé la tenue d'une réunion des chefs d'Etat du G7 en juin 2026 à Evian ;
- que la précédente rencontre de 2003 avait vu des hordes de « black blocs » créer un climat de guerre civile et les émeutes se multiplier à travers la ville de Genève ;
- que les dégâts occasionnés en Suisse avaient coûté 40 millions et que la France n'en avait remboursé que 18 millions ;
- qu'il faut éviter la répétition des événements de 2003,

invite le Conseil d'Etat

- à adopter dans les plus brefs délais un arrêté interdisant, pour des raisons de sécurité publique, tout rassemblement de personnes à caractère de manifestation sur l'ensemble du territoire cantonal pendant la période entourant le sommet du G7, soit du 14 au 17 juin 2026.

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de Yves Nidegger

Déposée le 11 août 2025, soit près de 10 mois avant l'événement, la proposition de motion M 3147 *Protégeons Genève contre les « black blocs », les émeutes et autres excès prévisibles pendant le G7 d'Evian*, invite le Conseil d'Etat à prendre par arrêté toutes les mesures propres à éviter la répétition des émeutes dont Genève a été la victime lors du G8 de 2003.

Les invites originales de la motion sont les suivantes :

- à tout faire pour éviter une répétition des tristes débordements qui se sont produits à Genève lors du G8 de 2003 ;
- à protéger les commerçants et les habitants face aux dégâts occasionnés par ces manifestations violentes ;
- à prendre les mesures nécessaires pour empêcher les « black blocs » de pénétrer sur le canton pendant le G7 ;
- à demander au Conseil fédéral, avant toute collaboration avec la France, d'exiger de notre voisin tous les moyens nécessaires afin de garantir la sécurité de notre population et de ses biens ;
- à demander au Conseil fédéral qu'il obtienne les garanties financières de la France pour couvrir les frais en matière de sécurité et les dommages potentiels causés par des manifestants.

La commission judiciaire et de la police a examiné la M 3147, de même que toute une série d'autres textes parlementaires inspirés par la même crainte de voir se répéter les errances de 2003, au cours de ses séances des 15 janvier, 12 mars, 2 et 23 avril 2026, sous la présidence de Madame la députée Gabriela Sonderegger, en présence de Madame la conseillère d'Etat Carole-Anne Kast (DIN) et de M. Sébastien Grosdemange, secrétaire général adjoint (DIN), et avec l'assistance de M. Jean-Luc Constant, secrétaire scientifique (SGGC), le procès-verbal étant de la main de M^{me} Katy Lopez, procès-verbaliste.

Les trois premières séances ont été consacrées à des auditions, la dernière à la discussion de fond et à l'adoption d'un texte largement amendé.

Séance du 15 janvier 2026

Audition de M^{me} Carole-Anne Kast, conseillère d'Etat, DIN, et de M^{me} Monica Bonfanti, commandante de la police cantonale

Invitée à s'exprimer devant la commission à propos des enjeux sécuritaires liés à la soudaine décision du président Macron de convoquer un sommet du G7 pendant la présidence française, à Evian du 14 au 17 juin 2026, M^{me} Kast n'a pas caché que cette perspective représentait à ses yeux un défi considérable pour Genève et pour la région lémanique. Les autorités genevoises n'ont appris que le jour de l'annonce publique que le président Macron avait décidé d'organiser un sommet du G7 à Evian, sans la moindre concertation préalable, y compris avec les autorités régionales concernées. Le Conseil d'Etat a donc interpellé les autorités fédérales afin de les sensibiliser aux enjeux sécuritaires liés à la tenue d'un sommet d'une telle ampleur dans la région lémanique, et tout particulièrement pour le canton de Genève. Plusieurs démarches ont été entreprises auprès du Conseil fédéral durant l'été 2025 afin d'obtenir une réaction à la hauteur des enjeux. A la suite de ces interventions, le Conseil fédéral a pris la mesure de la problématique et a nommé un ambassadeur spécial, M. Alain Gaschen, chargé de représenter les autorités fédérales et de coordonner les autorités cantonales, dans le but de permettre à la Suisse de s'exprimer d'une seule voix face aux autorités françaises et d'assurer la préparation de cet événement compte tenu de sa localisation.

Une première séance avec la partie française s'est tenue le 14 octobre 2025, au cours de laquelle les autorités suisses ont pu exposer leurs attentes en matière de coordination et de collaboration, ainsi que les implications de ce choix de localisation pour la Suisse.

Côté suisse, un sous-groupe a été constitué avec des représentants des cantons de Genève, de Vaud et du Valais, ainsi qu'avec des représentants de la Confédération, notamment l'Office fédéral de la police. L'Armée suisse est également impliquée, la sécurité de l'espace aérien étant de compétence fédérale, tout comme la sécurisation du lac Léman, la frontière entre la Suisse et la France se situant au milieu du lac depuis Evian. La police cantonale est compétente pour assurer la sécurité des usagers du lac, mais ce type de dispositif ne permet pas à lui seul de sécuriser la frontière lacustre. Cette mission sera dès lors assurée par l'Armée suisse. Celle-ci sera également chargée des aspects liés à la cyberdéfense, notamment pour la protection des infrastructures critiques.

Les besoins de coordination sont importants : S'agissant des frontières, c'est le Département fédéral des finances qui est compétent à travers l'Office fédéral des douanes et de la sécurité aux frontières. S'agissant de la

coordination Suisse-France, c'est le Département fédéral des affaires étrangères qui est compétent. S'agissant de l'armée, c'est le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports qui est compétent, l'Office fédéral de la police relevant quant à lui du Département fédéral de justice et police. Le Service de renseignement de la Confédération est rattaché au Département fédéral de la défense et d'autres services de la Confédération sont mobilisés afin d'assurer la sécurité et l'accueil des élus et des personnalités officielles qui se rendront en Suisse, notamment via l'aéroport international de Genève, qui sera mis à contribution durant le sommet.

A Genève, le département des finances doit assurer la coordination interne, parallèlement aux coordinations mises en place par les autres cantons concernés. Le Pouvoir judiciaire est mobilisé en lien avec les personnes recherchées, y compris par Interpol, dès lors que des manifestations pourraient avoir lieu sur sol suisse.

Les événements survenus en 2003 montrent que les manifestations constituent un point d'ancrage évident. Le sommet est susceptible de susciter des contestations et on ne peut faire abstraction de la liberté d'expression, la Suisse et la France étant toutes deux soumises aux exigences de la Convention européenne des droits de l'homme en cette matière. Le département préconise qu'un lieu éloigné de la frontière soit choisi sur territoire français pour y tenir un contre-sommet.

M^{me} Kast déplore qu'il n'existe du côté français aucune volonté de signer l'accord qui serait nécessaire à la prise en charge des frais occasionnés par la coordination, ainsi que l'ensemble des questions liées au sommet

Pour M^{me} Bonfanti, le sommet d'Evian 2026 dépassera probablement le cadre du G7, soit un G10 ou un G15. En 2003 déjà, le président Chirac avait souhaité élargir le format aux pays émergents, ouvrant la voie à un G20. La seule délégation américaine comptait à l'époque 400 personnes

Un groupe de travail « sécurité » présidé par M^{me} Bonfanti a été constitué avec les homologues des cantons de Vaud et du Valais, ainsi que des représentants de l'Office fédéral de la police, de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières et de l'Armée suisse. Un groupe de pilotage G7 a également été mis en place au niveau de la Confédération, auquel participe notamment le secrétaire général adjoint du département des institutions et du numérique. Au niveau suisse, quatre groupes de travail ont été constitués : sécurité, finances, aéroport et communication.

Questions des commissionnaires à M^{me} Kast et M^{me} Bonfanti :

A une députée (PLR) qui redoute que les « black blocs » soient aujourd’hui plus radicalisés et revendicatifs que dans le passé et relève la nécessité d’une anticipation policière, M^{me} Bonfanti indique que la comparaison avec 2003 s’impose dans la mesure où il s’agit du dernier événement d’une ampleur comparable. Elle précise qu’un document d’une trentaine de pages a été établi sur l’évolution de ces groupes et réfute tout manque d’analyse à ce sujet. Elle relève que le contexte en 2003 était différent, marqué par le mouvement altermondialiste qui n’existe plus aujourd’hui. Elle explique qu’actuellement, les mobilisations se structurent davantage via les réseaux sociaux, alors qu’elles reposaient sur d’autres moyens à l’époque. Elle précise que toutes les parties adverses potentielles ont été identifiées et que celles-ci ne sont pas les mêmes qu’en 2003. Elle ajoute que les « black blocs » peuvent aujourd’hui se retrouver à l’intersection de plusieurs causes, notamment en lien avec les conflits en Russie et en Ukraine, en Palestine, ou encore au Venezuela. M^{me} Kast rappelle que les missions de la brigade de sécurité diplomatique n’incluent pas la protection des personnes établies en Suisse.

A un député (PLR) qui souhaite connaître la position du Conseil d’Etat s’agissant des députés, dont une trentaine s’étaient autodésignés en 2003 pour encadrer les manifestations, M^{me} Kast évoque l’hypothèse d’une situation comparable à celle de la période Covid, avec des contrôles aux frontières, une capacité de mouvement très limitée pendant une semaine et donc un impact réel sur l’activité économique. La présence de parlementaires pour encadrer des manifestations ne serait pas nécessaire. Elle ajoute qu’à ce stade, on ne sait encore quelle sera la position de la Confédération concernant les contrôles aux frontières.

Au même député qui demande si un projet de loi budgétaire sera présenté en lien avec le G7, M^{me} Kast indique qu’il est probable qu’une demande soit formulée, sans que cela ne soit encore arrêté. Il s’agira dans tous les cas d’une charge contrainte. Elle précise que le coût sécuritaire en Suisse, pour le seul dispositif policier, est actuellement estimé entre 20 et 25 millions, dont environ la moitié pour Genève, un tiers pour le canton de Vaud et le solde pour le Valais. Elle précise qu’il s’agit d’ordres de grandeur. M^{me} Kast ajoute que les cantons concernés déposeront une demande de renfort policier à l’échelle nationale, appelée demande de renfort concordataire ICAPOL. Les conditions en sont les suivantes : épuiser d’abord les ressources propres du canton, puis celles des cantons voisins, ensuite celles du concordat romand, ce qui, à ce stade, ne laisse plus que Neuchâtel, Fribourg et le Jura, soit des effectifs limités. Ce n’est qu’après l’épuisement de toutes ces ressources qu’une demande de renforts auprès du reste de la Suisse peut être formulée. Elle

précise que cette demande a été effectuée et validée par la Conférence des commandants, le groupe des magistrats, ainsi que par la plénière des départements de justice et police. Sur demande à la Confédération, le statut d'événement extraordinaire peut être obtenu, ce qui permettrait une prise en charge des coûts en ressources humaines jusqu'à 80%. La facture sera conséquente, ce qui impliquera un crédit complémentaire, qui pourra même intervenir en 2027.

A un autre député (PLR) qui rappelle qu'en 2026 aura lieu la Coupe du monde de football et demande s'il est prévu d'installer une fan zone, M^{me} Kast précise qu'en termes de charge de travail, le mois de juin 2026 représentera l'équivalent pour la police de huit mois d'activité. En transposant l'impact du G7 en heures de travail, cela correspond à environ huit mois de charge en moyenne annuelle. Le Conseil d'Etat entend limiter les événements à fort impact sur l'espace public, et par conséquent sur les heures de police. Au mois de juin, les événements ne relevant pas de la liberté d'expression seront fortement restreints. Un arrêté de nature déclaratoire sera adopté afin d'informer les organisateurs qu'ils ne doivent pas déposer de demandes selon la procédure habituelle, celles-ci étant appelées à être refusées. Les célébrations patriotiques du 1^{er} juin, le Bol d'Or les 6 et 7 juin, le week-end du G7, la fête de la musique du 20 juin et les promotions scolaires le week-end suivant sont des événements qui attireront un public nombreux et auront un fort impact sur l'engagement de la police. Des mesures de restriction sont imposées par la situation.

A une députée (LC) qui demande si les délégations seront toutes logées du côté français ou si certaines seront hébergées en Suisse, M^{me} Kast répond que la partie française indique avoir logé l'ensemble des délégations en France, mais qu'aucun élément concret n'a été communiqué à ce stade.

A un député (UDC) qui demande quelle sera la réaction du Conseil d'Etat face à des rassemblements non-autorisés durant le G7, M^{me} Kast indique que les autorités rencontreront les organisateurs, examineront leurs demandes et leur donneront autant que possible une suite favorable. Si cela s'avère impossible, notamment parce que l'organisateur refuse de s'adapter ou que les contraintes sont trop importantes, une décision de refus sera rendue, accompagnée de l'indication des voies de recours. Elle précise que si les contraintes étatiques prévalent plus aisément pour les autres types d'événements, pour ceux qui relèvent de la liberté d'expression, notamment les manifestations politiques, la pesée des intérêts est particulièrement fine. Il n'est pas possible de les exclure de manière générale car la jurisprudence impose d'examiner, au regard de la situation concrète, s'il est possible de tolérer un rassemblement pacifique afin de garantir la liberté d'expression. Si

cela n'est pas possible, un dispositif policier est déployé afin de dissoudre les groupes. Elle précise que, lorsque les groupes sont très déterminés, le système peut être saturé. En cas de risque terroriste accru, les manifestations peuvent être interdites.

M^{me} Kast indique qu'un recours a déjà été déposé contre un arrêté communicationnel relatif à une fan zone, ce qui, selon elle, en dit long sur le fait que les Genevois supportent difficilement les restrictions en matière de liberté d'expression.

Séance du 12 mars 2026

Audition de M^{me} Flore Teyssiere, secrétaire générale de Genève Commerces, M. Sébastien Aeschbach, membre du comité, et M. Yves Menoud, secrétaire patronal de la NODE

M^{me} Teyssiere explique que, dès le printemps dernier, les membres de Genève Commerces l'ont interpellée au sujet du sommet du G7 qui se tiendra au mois de juin 2026 à Evian, car ils sont inquiets. Certains membres étaient déjà là en 2003 et ce qui s'était alors passé à Genève a constitué un traumatisme pour eux. Il s'agit donc d'une vraie préoccupation et les commerces ont besoin d'informations pour savoir s'ils doivent fermer leurs enseignes et se barricader. Il est donc important pour eux de faire bouger les choses car ils n'ont eu aucune information.

M. Menoud ajoute que les commerces genevois souffrent depuis un moment. Il rappelle que beaucoup de consommateurs se tournent désormais vers internet et que chaque élément qui empêche le commerce s'avère important. Ainsi, les membres veulent avoir des informations et voudraient pouvoir travailler correctement.

M. Aeschbach explique qu'il avait vu les magasins après les émeutes en 2003 et il avait constaté la détresse des commerçants et des responsables, qui ne sont pas prêts à revivre ce traumatisme. Il rappelle que les dégradations sont des pertes, car il reste les charges et le loyer pendant que le commerce doit fermer. Il déplore l'autorisation potentielle de grosses manifestations ici, alors que le G7 se déroulera en France et il trouve cela irresponsable. Il estime qu'il faudra assumer et qu'il faut prévenir les conséquences. Il considère que cette autorisation est un appel d'air et qu'il pourrait y avoir jusqu'à 25 000 manifestants. Il explique qu'il s'attendait à ce que les manifestations, même politiques, soient interdites. Il estime que l'autorisation de la tenue de manifestations constitue un problème et qu'il ne s'agit pas uniquement de savoir comment améliorer l'impact et comment aider les commerçants qui auront des magasins incendiés et cassés, mais comment interdire.

Un député (PLR) demande si les commerces ont tiré des enseignements de leur expérience du G8 en 2003. Il se dit inquiet du fait que le conseil d'Etat ne leur a pas donné d'informations. Il demande également s'ils ont des informations concernant les problèmes de fermeture des frontières afin que leurs employés se rendent au travail et ce qu'il en est des assurances concernant les sinistres de ce type. Il demande également si des commandes de panneaux en bois ont déjà été effectuées, car il y aura probablement une pénurie comme en 2003. Il demande également où la communication coïncide avec le Conseil d'Etat.

M^{me} Teysseire note que les autorités françaises ne communiquent peut-être pas beaucoup avec le Conseil d'Etat, mais qu'il faut agir pour obtenir des informations, car cela se fera ici. Elle ajoute qu'il n'y a pas encore eu de commandes de panneaux. Il est difficile de savoir à ce stade s'il y en aura besoin ou non, car ils ne connaissent pas le secteur qui sera touché.

M. Aeschbach explique qu'il est demandé aux commerces de s'endetter pour faire face à cette situation car les manifestations seront autorisées. Il estime qu'il faut mettre les choses en perspective et rappelle qu'ils demandent des informations depuis des mois. Il ajoute que les mesures sont coûteuses et que le délai de réponse est inacceptable, mais que laisser les manifestations se dérouler est inacceptable également. Il rappelle que les déprédations dues aux manifestations sont souvent exclues des assurances. M. Aeschbach explique que les commerçants ne trouveront pas toujours un vitrier pour réparer les vitres cassées et que cela engendrera un long moment où les magasins devront fermer. Concernant la frontière, il explique qu'ils n'avaient pas eu de peine à faire venir leurs employés en 2003. Il rappelle cependant que cela engendre des indemnités, des temps de fermeture, etc. et que le commerce de 2026 ne peut pas supporter cela, car il est moins florissant qu'en 2003.

M. Menoud confirme que le commerce est beaucoup moins solide désormais et qu'il y a moins de réserves depuis la pandémie de COVID, surtout pour les petites structures, qui n'ont pas les moyens de mettre 5 000 ou 10 000 francs dans des palissades. Cela explique donc leur volonté d'interdire les manifestations. Il rappelle qu'ils ont vécu une expérience traumatisante. Il précise qu'il tenait un magasin à Balexert en 2003 qui n'a pas été touché, mais qu'il a éteint d'autres magasins en feu en tant que pompier et que c'était violent.

Un autre député (PLR) demande s'ils ont au moins un interlocuteur désigné pour échanger.

M^{me} Teysseire précise qu'ils attendent d'être convoqués par M^{me} Kast. Elle explique qu'ils tiennent des séances et qu'il y a eu une rencontre avec M. Broch

(commandant adjoint de la police genevoise), lors de laquelle il n'avait que très peu d'informations à donner. Il est donc difficile de prévoir les choses. Elle rappelle que l'évènement est prévu dans trois mois et elle estime qu'il s'agit donc d'une urgence. Ils auraient souhaité une coordination plus en amont.

M. Aeschbach explique qu'en 2003, il y avait eu une semaine entière ou rien ne se passait en ville. Il rappelle que désormais, tous seront mis en télétravail et que si tous les magasins se barricadent, ils rendront la ville moins attractive et cela engendrera des pertes pour les commerces. Il estime que ce n'est pas une solution. Il rappelle que ceux qui ne s'étaient pas barricadés en 2003 avaient subi des dégâts, ainsi que des blessés et que cela n'est pas une solution non plus. Il ajoute que, même si une sécurité est offerte par les manifestants, les policiers ne peuvent pas tout faire. Il est complètement opposé à la mise en place de barricades et à devoir assumer les dégâts.

M. Menoud ajoute que tous les commerçants ne sont pas capables de mettre des barricades et que les manifestations sont comme des inondations : si la police bloque un endroit, ils passeront par la rue d'à côté. Il rappelle en outre que le mois de juin est une période faste pour le commerce, car il n'y a pas de soldes et ce n'est pas une période creuse.

Un député (UDC) se dit estomaqué car les milieux concernés, qui sont les victimes, viennent chercher des réponses et on leur renvoie la balle en leur demandant s'ils ont tiré des leçons de l'inaction de l'Etat en 2003. Il trouve cela lunaire. Il est d'accord avec le fait que l'interdiction des manifestations est la seule solution, mais rappelle qu'il se heurte à la conseillère d'Etat, qui dit que le droit de manifestation est intangible et immuable. Il estime qu'il y a tous les droits pour les manifestants et tous les risques et dommages pour les citoyens.

Une députée (PLR) estime que le problème est la sous-estimation de la gravité des conséquences possibles. Elle demande si les commerçants ont un canal de communication avec le DFAE, qui a peut-être des relais avec les autorités françaises.

M^{me} Teyssere indique qu'ils n'ont pas de canal direct avec eux et que ce serait peut-être une solution, mais qu'ils espéraient que les autorités genevoises pourraient leur venir en aide. Elle ose espérer que c'est parce que le Conseil d'Etat n'obtient pas d'éléments qu'ils n'ont pas d'informations, mais elle estime qu'ils devraient dans ce cas taper du poing sur la table et demander des garanties. Elle constate qu'il y a beaucoup de rumeurs, mais note que l'autorisation de manifestation à cette période sera délivrée.

Une députée (LC) trouve effectivement qu'il n'est pas productif de barricader des magasins, car cela va décourager la population. Concrètement, elle trouve que c'est un peu tard pour agir, car le sommet aura lieu dans trois mois et que même si cela va dans le bon sens, ce sera compliqué. Elle demande ce qu'ils pensent qu'il pourrait être fait. Elle rappelle qu'ils craignent aussi les manifestations non autorisées et qu'ils se disent donc parfois qu'il vaut mieux que celles-ci soient autorisées et dans un périmètre autre que le centre-ville.

M. Menoud indique que s'il s'agit d'une manifestation statique à la place des Nations par exemple, alors ce serait envisageable. Il ajoute qu'effectivement, que les manifestations soient autorisées ou non, il y aura de toute façon des débordements. Il rappelle qu'ils représentent les commerçants et qu'ils ont confiance dans les autorités et espère qu'elles feront tout pour éviter ce qui s'est passé en 2003. Il rappelle qu'ils ont agi presque un an auparavant pour demander des informations. Ils constatent que le problème est la communication avec la France. Il rappelle que chacun a ses responsabilités et que, pour leur part, ils ont sensibilisé et espèrent qu'il n'y aura pas de manifestation et que, si cela n'est pas le cas, elles seront au moins statiques et encadrées, dans une zone moins importante. Tout ce qu'ils souhaitent est d'avoir une activité économique normale, afin de payer les loyers.

M^{me} Teysseire rappelle que si les manifestations sont autorisées, les effectifs policiers y seront déployés et ne seront pas disponibles ailleurs, tandis que d'autres personnes pourront quand même aller casser en ville en même temps, sans effectif disponible pour intervenir.

La députée (LC) demande s'ils ont pensé à quelque chose de concret au-delà des invites des motions.

M. Aeschbach précise qu'ils souhaiteraient des interdictions. Si c'était complètement impossible en raison d'un intérêt supérieur, il estime qu'il faudrait créer un fond pour payer les commerces dès le lendemain, avec des montants déjà sur le compte, ainsi que garantir la présence de policiers et éloigner un maximum les manifestations.

M. Menoud ajoute que le premier bilan a été catastrophique, car ils se retrouvent trois mois avant à en discuter sans savoir.

Une députée (S) dit comprendre le souci, car elle consomme local, mais elle souhaite indiquer que ce qui a été entendu de la conseillère est que le département ne dispose pas de toutes les informations, pour toutes les raisons déjà mentionnées, notamment le dialogue avec Paris qui s'avère compliqué. Elle ajoute qu'ils leur doivent effectivement une réponse et qu'il faut le dire. Elle partage la préoccupation des commerçants et a bien entendu qu'ils ne

veulent pas l'autorisation de manifestations, mais rappelle qu'il y a un risque de débordements avec des manifestations non-autorisées et que ce sera encore plus compliqué. Elle comprend que la volonté des commerçants n'est pas de se barricader, mais demande si, en amont, ils verraient plutôt une aide de l'Etat par l'indemnisation pour ceux qui voudraient quand même se barricader, mais qui ne le peuvent pas financièrement. Elle demande par ailleurs si une discussion a eu lieu avec le département de l'économie, pour une indemnisation comme pendant la période Covid. Elle estime qu'il faut chercher comment accompagner les commerçants concernant les dégâts et les pertes en raison de la baisse de fréquentation.

M. Menoud signale que, depuis un an, à chaque séance avec un représentant de l'Etat, les commerçants ont fait part de cette problématique et ont expliqué que si rien n'était fait, il faudrait pouvoir les aider, car les commerçants sont moins forts et solides aujourd'hui. Il ajoute que jusqu'à maintenant, chaque fois qu'il a fallu aider, cela a pris du temps. Les commerçants ont de la peine à se faire entendre et avoir un Etat qui réagit pour les soutenir, ce qui implique qu'ils ont un doute sur le futur. Il rappelle que les commerçants ne sont pas là pour mendier, mais pour demander un cadre de travail normal.

M. Aeschbach estime que s'il y a des dégâts, la collectivité doit payer si les assurances ne prennent pas ces dégâts en charge. Depuis 2020, les commerçants ont l'impression de toujours mendier, que ce soit en raison du Covid, en raison de travaux et désormais si les commerces seront incendiés et détruits. Il estime qu'avec l'autorisation de manifestation, il y a une responsabilité claire. Cette autorisation constituera un appel d'air et chacun sait ce que cela engendrera.

La députée (S) explique que, pour sa part, elle ne trouve pas que les commerçants mendient, car c'est un dû, dans une situation de fragilité.

Un autre député (UDC) demande si les commerçants ont bien compris que l'on va laisser casser. Il semble que politiquement, il est plus important de protéger les droits fondamentaux, même s'il y a des casseurs. Il rappelle que ce ne sont pas les manifestants qui cassent, mais des voyous, et qu'il faut s'attendre au pire. Il rappelle qu'en 2003, il y avait eu de gros déploiements policiers, mais que, pour des raisons politiques, il y a eu des problèmes. Il déplore le fait que les commerçants pourraient être protégés, mais que, pour des raisons politiques et idéologiques, cela ne sera pas fait.

M. Grosdemange explique qu'il relaiera les points d'intention à M^{me} Kast, qui ont bien été entendus. Il précise que beaucoup de choses se font et s'anticipent, mais comprend que cela ne les rassure pas. Il ajoute que la

maîtrise de l'information fait partie du concept de communication qui est en train d'être établi avec les autorités françaises, bien qu'elles aient communiqué récemment sans qu'ils aient été concertés. Cela se met en place et s'anticipe. Il rappelle qu'une page Internet a déjà été ouverte à ce propos, y compris concernant l'armée. Il estime compliqué de tenir un discours anxiogène ou rassurant avec des informations qu'ils n'ont pas. Une délégation du Conseil d'Etat est dédiée au G7 et le Conseil d'Etat informera dès qu'il le pourra de tout ce qui a été fait.

M. Grosdemange ajoute que les autorités n'ont pas attendu qu'on leur dise de le faire. Tous ceux qui sont impliqués étaient présents en 2003 et ne veulent pas revivre cela. Il comprend la frustration de ne pas tout savoir, mais explique que les choses avancent, tant au niveau fédéral, cantonal que transfrontalier. Les autorités veulent attendre d'avoir des informations pertinentes à donner, avec un dispositif solide qui est en train de se construire. Il rappelle que la jurisprudence fédérale a été très sévère sur le fait qu'on ne peut pas interdire les manifestations abstraitement. Il faudra des ressources. Elles ont été demandées et les choses suivent leur cours. La communication est mise en place sous l'égide de la magistrature et de la délégation du Conseil d'Etat. Les choses sont prises au sérieux et ils travaillent depuis des mois, étant cependant appelé qu'ils sont tributaires d'autres acteurs.

M. Aeschbach demande si les manifestations sont autorisées à Évian, ce qui ne semble pas être le cas. Il demande si c'est la France qui décide de la politique de manifestations de Genève. Il entend les propos de M. Grosdemange et constate qu'il y a beaucoup de choses techniques qu'il ne comprend pas, car il n'a pas le niveau d'un juriste, mais précise qu'ils seront rassurés le 20 juin, quand rien ne se sera produit et qu'aucune dégradation n'aura été recensée.

M. Grosdemange explique que, dans tous les cas, il y aura un engagement de moyens et dit être serein sur les efforts consentis, mais ne pas pouvoir garantir un résultat parfait. Cependant, il pourrait peut-être y avoir une bonne surprise. La question pertinente est de savoir s'il y aura un lieu d'expression démocratique en France, car cela n'avait pas été le cas en 2003. Il s'agit d'un enjeu majeur des négociations avec la France. Plusieurs plans sont prévus, ainsi que des leviers, qui font aussi l'objet de discussion. Les décisions doivent être prêtes pour être prises en temps et en heure de façon optimale. Les commerçants seront conviés de toute façon auprès de la magistrature dès que des éléments tangibles seront disponibles.

M^{me} Teyssière signale recevoir tous les jours des demandes de commerçants qui souhaitent savoir s'ils devront se barricader.

M. Grosdemange précise qu'ils sont conscients de ces questions. Les autorités élaborent des concepts et doivent voir ce qui peut être entrepris. Elles gardent à l'esprit cette préoccupation. Des informations seront communiquées dès que possible.

M. Menoud comprend cette situation, mais estime que les autorités doivent dire dès le début si elles ne veulent pas quelque chose. Jusqu'à présent, les commerçants appellent pour savoir quoi faire et il ne sait pas quoi leur répondre car il n'a aucune information. Il y a un gap entre ce qui est préparé et le reste. Il estime qu'il faut une communication claire s'ils veulent s'imposer et faire les choses différemment. Il rappelle que cela fait des mois que les commerçants n'ont aucune information, raison pour laquelle ils sont remontés et inquiets.

M. Grosdemange partage cette inquiétude et rappelle que tout ceci doit être géré avec un Etat étranger et qu'il y a des règles de négociations. Ils ont donc tapé sur la table pour la négociation, mais ils estiment qu'il n'est pas utile de faire des articles de journaux et d'entrer dans une attitude de défense pour obtenir une diminution du risque. Selon lui, la question importante est de savoir comment organiser cela, par exemple s'agissant de la grève féministe, car beaucoup de manifestants sont pacifistes, mais certains s'ajoutent pour casser. L'analyse du risque est dynamique. M. Grosdemange comprend l'inquiétude des commerçants. Les autorités entendent leur cri du cœur et leur impatience, mais elles attendent cependant de pouvoir vraiment communiquer des informations.

Séance du 12 mars 2026

Audition de M. Jean-Vital Domézon, président de la Société des hôteliers de Genève, et de M. Xavier Rey, vice-président

M. Domézon explique que les membres de l'association sont inquiets sur le déroulement et sur les impacts des contre-manifestations du G7, au vu de ce qu'il s'est passé en 2003, malgré les barricades des hôtels. Il souhaite porter à la connaissance de la commission les inquiétudes des professionnels du domaine. Il suit les messages des autorités et explique être en relation avec une personne qui y participe, afin d'anticiper, mais il a le sentiment que les informations ne sont pas partagées, car il n'y a pas d'information pour les hôteliers, qui apprennent les choses uniquement dans la presse et voudraient par conséquent plus de transparence. Il comprend que prévoir l'imprévisible est difficile, mais estime qu'une collaboration est possible entre les autorités et les hôteliers pour faire face. Il comprend qu'il est difficile pour les autorités de dire que la situation est critique et qu'il faut se barricader, mais c'est aujourd'hui la question que se posent les hôteliers, pour savoir s'il est

nécessaire d'acheter des barricades. Ils savent que le coût du bois augmentera quand tous s'inquiéteront. Ils se demandent également comment éviter le dernier recours, qui est de se barricader. Touristiquement parlant, ils savent déjà, avec les réservations enregistrées à ce jour, qu'il y aura une baisse de fréquentation durant la semaine du G7. Même si beaucoup pensaient que cela amènerait des clients, cela semble être le contraire, car ceux-ci appréhendent cette période et repoussent ou annulent leur voyage. La question est de savoir s'il y a un moyen pour améliorer la communication au public et éviter de trop subir les conséquences du contre-G7. Il se demande si les autorités ont des moyens de communication pour dire que Genève ne va pas devenir une no-go zone pendant cette période, car l'impact sera fort. Il faut pouvoir se sentir en sécurité à Genève et ils sont attachés à ce point, qui participe à l'attractivité de la ville. Il estime dommage que Genève en subisse les conséquences.

M. Rey ajoute qu'ils ont besoin d'être au courant. Il comprend que les informations sont confidentielles, mais explique que se préparer ne veut pas dire donner des informations confidentielles. Il s'agit de faire part de scénarios et de dire quelles sont les menaces et les attentes, pour pouvoir prévoir et s'adapter en fonction. Il explique avoir eu l'expérience de clients qui ont subi des dommages et qui voulaient porter plainte, mais qui se sont retrouvés face à une police submergée. A ce propos, il explique qu'il serait possible que la police vienne à l'hôtel ou que les plaintes soient remplies depuis l'hôtel, puis que la police vienne les récolter après, afin d'avoir une prise en charge du client complètement différente grâce à l'aide de l'hôtel. Le but de ces plaintes est souvent de déclarer un sinistre pour être remboursé par l'assurance. Cette proposition permettrait d'agir concrètement avec le client et de soulager la police. Les hôteliers veulent être prêts pour agir et non pas pour réagir.

M. Domézon ajoute qu'il ne s'agit pas de vouloir faire du maintien de l'ordre. Les hôtels ont des services de sécurité et ils mobiliseront la majorité de leurs troupes au cas où, mais il demande tout de même une communication privilégiée avec les autorités ou les forces de l'ordre. Il estime qu'il faut une organisation structurée et ordonnée pour mettre en place un réseau de communication avec leurs membres.

M. Rey rappelle qu'ils voient de façon générale le réseau genevois et qu'ils peuvent donner des informations.

M. Domézon ajoute, concernant la protection des établissements, que même si la menace n'est pas claire, les hôtels qui ont une aura plus internationale et un intérêt associable à une nation ont besoin de plus de protection. Il demande s'il y aura une mise à disposition d'autorités pour les établissements sensibles et exposés. M. Domézon constate que le canton déroule le tapis rouge à ceux qui arrivent à Genève.

Un député (S) note que, comme eux, il ne sait rien, mais il estime que les hôtels n'ont pas eu tant de dégâts en 2003, si ce n'est peut-être juste une baisse du nombre de clients.

M. Domézon n'est pas d'accord et cite l'exemple de l'hôtel Richemont, qui avait subi des dégâts, en plus d'installations de protection que les assurances n'avaient pas pris en charge dans leur intégralité.

M. Rey explique qu'il discute déjà avec les assurances concernant l'achat de planches de barricades, plutôt que de rembourser après-coup les dégâts. Les hôteliers travaillent donc également de leur côté.

Le député (S) souhaite savoir quel était le coût pour l'hôtellerie en 2003.

M. Domézon ne saurait pas le dire, car chaque hôtel a traité cette situation comme il le pouvait. Il peut citer l'hôtel Richemont, qui a eu des dégâts, tandis que l'hôtel d'Angleterre, qui se situe juste à côté et qui ne s'était pas barricadé, n'a rien eu. Il est donc difficile de savoir s'il s'agit de chance ou de provocation.

Le député (S) rappelle qu'une manifestation était à l'époque partie du Jardin anglais et était allée jusqu'à la frontière. Tout le trajet s'était bien passé, tandis que les problèmes étaient survenus après. Il faut demander au Conseil d'Etat d'assurer la sécurité, étant précisé que ce sont des petits groupes qui viennent à Genève pour provoquer des dégâts et qu'il faut donc contrôler la gare dans cette perspective.

M. Domézon explique que les hôteliers y sont favorables car les auteurs de trouble sont rarement genevois.

M. Rey précise que la démarche des hôteliers ne commence pas aujourd'hui, mais qu'ils essaient de se faire entendre désormais.

Un député (PLR) souhaite savoir si, dans la perspective de demandes de barricades, la formulation qui dit que l'Etat remboursera les frais des dégâts et des barricades serait préférable. Il propose par ailleurs que les hôteliers soient liés à la cellule de crise et avec les autorités sécuritaires, car cela leur permettrait d'obtenir ces informations pour anticiper et prévoir.

M. Domézon signale que les hôteliers y sont favorables.

M. Rey confirme qu'être intégrés permettrait de faire remonter ensuite les informations.

Un député (UDC) demande quel message a été reçu des autorités face à un évènement dangereux. Il explique que, pour sa part, il attendrait un message disant que tout sera fait pour défendre les commerces et les hôtels.

M. Rey explique que les hôteliers ne peuvent pas dire qu'il n'y a rien eu, mais que le problème est la limitation de moyens pour tout faire, car on leur

dit que le maximum est fait. Il sait que les autorités font ce qu'elles peuvent, mais il espère qu'il y aura des renforts extérieurs. Il explique qu'ils ne savent cependant rien et espèrent qu'il y a une prise de conscience de la gravité et de la sévérité car ils veulent faire mieux.

Un député (PLR) rappelle que cela durera quelques jours et que la manifestation du G7 elle-même ne pose pas de problème. La difficulté est ce qu'il y aura autour. Ce qui le trouble est qu'ils veulent continuer une vie normale avec des touristes qui se promènent, alors que l'on sait qu'il y aura un risque d'émeute. Il se demande d'autre part si certains participants au sommet du G7 seront logés à Évian uniquement ou si certains séjourneront à Genève. Il rappelle que les commerçants qui ne se sont pas protégés en 2003 ont été pillés, comme Brachard, et imagine donc un repli. Ils savent que la sécurité ne pourra pas être assurée complètement et il demande si des personnalités ou des délégations séjourneront dans les hôtels du canton. Il estime qu'il s'agit juste d'un mauvais moment à passer et qu'il faut se barricader.

M. Rey pense qu'il faudra rester ouvert et non pas fermer les hôtels, car Genève est une terre d'accueil et doit être capable d'organiser des événements. Si, à chaque événement, ils doivent fermer, cela ne marchera pas. Ils doivent montrer leur capacité d'accueil et c'est une force pour Genève. Donc, fermer les hôtels serait un mauvais message.

Le député (PLR) rappelle qu'il s'agit d'un événement très particulier et pas juste d'une petite manifestation.

M. Domézon trouve aberrant que la capitale de la paix doive céder à cela. Il explique qu'il est normal de mal vivre le fait de devoir mettre des collaborateurs au chômage technique pour préserver la sécurité et cela constitue donc un dilemme difficile. Il se demande pourquoi Genève doit subir cette manifestation, qui n'a même pas lieu ici.

Un député (PLR) n'a pas compris si des délégations séjourneraient à Genève ou non.

M. Domézon indique qu'aucun hôtel n'a confirmé la présence de délégations et qu'il y aura tout au plus les équipages des avions, mais rien de suffisant pour compenser les pertes.

M. Rey explique qu'ils ont des réservations en lien avec le G7, mais qu'il s'agit surtout de la presse et de la logistique, mais pas des équipes de front. Il confirme que ces équipes ne compenseront pas la perte, mais rappelle qu'ils ne sont pas là pour pleurer une perte de clientèle.

Le député (PLR) précise qu'il demandait cela concernant les mesures à prendre en cas de risque pour les personnalités qui séjourneraient ici.

Concernant le problème de communication, il souhaite savoir s'ils participent aux séances avec l'Etat.

M. Domézon explique qu'ils ont eu une séance en visioconférence, il y a quelques semaines, mais qu'il n'y avait rien de concret à ce moment.

Séance du 2 avril 2026

Audition de M^{me} Carole-Anne Kast, conseillère d'Etat en charge du DIN, M. Luc Broch, lieutenant-colonel, commandant adjoint de la police, et M. Sébastien Grosdemange, secrétaire général adjoint, DIN

M^{me} Kast propose un point de situation actualisé afin de donner des informations qui répondent aux questions qui ont été posées plutôt que de répondre aux propositions de motions. Elle explique qu'il s'agit des informations officielles en possession du département. Elle rappelle que les sept Etats du G7 seront évidemment présents à Evian au mois de juin 2026, ainsi que l'UE, l'OSCE, le FMI et la Banque mondiale. Il y aura également des Etats de l'Outreach, avec quatre ou cinq pays pressentis mais pas confirmés. 16 délégations environ atterriront à Genève.

M^{me} Kast explique que le plan concerne Évian, Lausanne, Genève et le Valais. Il y a donc une coordination de la partie suisse et de la partie française. Il y a également une coordination suisse entre les cantons afin d'établir un périmètre de sécurité dans les trois cantons concernés. Il s'agit du plus haut niveau de sécurité pour une rencontre internationale, car il y aura les chefs d'Etats. La Suisse sera en tout état de cause impactée car les délégations atterriront à Genève. M^{me} Kast rappelle à ce propos que l'aéroport de Cointrin est international et que le canton ne peut donc pas refuser qu'il joue cette fonction de point d'atterrissage pour Évian. Les enjeux sont : la couverture médiatique, la capacité hôtelière – bien que la France veuille tout héberger sur son territoire, mais on s'attend à ce que des parties de délégations soient logées en Suisse – et la continuité de l'espace, en raison des frontières lacustres, aériennes et des axes routiers et ferroviaires. Elle rappelle que la mise à disposition d'une zone de manifestation est un enjeu pour Genève, ainsi que pour Lausanne. La mission première est de sécuriser les VIP par la police locale. Cela impliquera pour certains chefs d'Etat plus de protection que pour d'autres.

M^{me} Kast constate que les interventions parlementaires ont été nombreuses. Elle souhaite faire un point sur l'état des discussions franco-suisse. Elle indique qu'il y a un comité bilatéral franco-suisse, avec un ambassadeur nommé par la Confédération et un secrétaire d'Etat nommé côté français pour présider la délégation française. Elle indique que cela concerne le niveau

diplomatique et politique et non pas opérationnel. Elle ajoute qu'il y a un groupe de travail franco-suisse régional, ainsi qu'une coordination entre les polices. Concernant la Suisse, un comité de pilotage suisse ainsi que plusieurs groupes de travail ont été mis en place en place, qui s'occupent de la sécurité, de l'aéroport, de la communication, des finances, de l'analyse de situation, ainsi que des renseignements.

M^{me} Kast explique que les points de clivage avec la France sont le financement des charges suisses, car la France ne veut ni payer les frais, ni garantir un lieu d'expression démocratique sur territoire français. La position de la France est que le sommet se déroule en France, où ils assument tout et qu'il n'y a donc pas de raison qu'il y ait des frais en Suisse. Cela ne correspond toutefois pas à la réalité opérationnelle, car la France ne pourra pas loger tout le monde et il y a des besoins de sécurité. Le personnel technique ou les médias, ainsi que d'autres délégations seront peut-être logés à Genève et devront faire les trajets jusqu'à Evian.

M. Broch explique qu'il faut garantir les seuils de sécurité de base car le but est de garantir une prestation à la population. Il y a une coordination avec les cantons car c'est une approche large, avec Lausanne également. Il y a un échange entre les trois cantons concernés pour une économie de moyens. Il faut également assurer la gestion des frontières, pour des raisons de sécurité et le but est d'avoir un dispositif miroir Suisse – France. Il faut également prendre en considération l'activité économique à Genève.

M^{me} Kast précise que la France a annoncé un renforcement des contrôles des personnes, même s'il y a l'espace Schengen, et ce dès le 1^{er} juin et jusqu'à la mi-juin pour l'entrée en France. La question qui se pose est de savoir s'il faut faire pareil en Suisse. Cela aurait un impact pour la mobilité, car il y a beaucoup de passages routiers et ferroviaires à nos frontières et il faut donc savoir comment faire ces contrôles.

M. Broch explique qu'il y aura des renforts confédéraux, car les ressources policières à Genève ne sont pas suffisantes. Il y a eu beaucoup de demandes de renfort, également de la part du canton de Vaud et du canton du Valais. A ce propos, il y a la convention IKAPOL pour demander l'appui des autres polices cantonales. Au total, 1420 ressources ont été demandées en renfort. Il s'agit d'un chiffre évolutif qui peut changer, notamment selon que les délégations résideront ici ou non et lesquelles. Les principales thématiques de renfort sont la mobilité et les spécialistes, comme les démineurs, qui sont appelés en plus du renfort de l'armée qui donne des hommes et du matériel.

M^{me} Kast ajoute qu'il y a eu une demande d'appuis confédéraux et militaires conjointe de la part des trois cantons à la Confédération, qui a validé

cela pour 2 000 à 5 000 hommes de l'armée. Cette demande a dû passer par le parlement fédéral car il s'agit d'une demande de plus de 2 000 hommes. L'armée suisse prendra en charge la protection aérienne, donc la police des airs, car Genève est proche de la frontière et il s'agit d'un renfort habituel. L'armée suisse prendra également en charge la reprise des missions de protection de sites diplomatiques et des consulats. Il s'agit normalement d'une compétence déléguée au canton, mais il y a un accord de financement de 80% des postes d'agents de la sécurité publique armés à Genève. Il s'agit notamment de la protection diplomatique présente sur les sites sensibles en permanence et en patrouilles pour le reste. Les effectifs qui s'occupent de cela pourront alors être réaffectés à la sécurité publique, du type sécurité routière. L'armée prend également en charge la sécurité aérienne et les tests anti-drones pour cette occasion, ainsi que la sécurité lacustre et les attaques contre l'Etat, telles que la cyber défense sur les infrastructures critiques, l'image et la communication. Ils s'occupent aussi du renforcement des frontières via l'OFDF.

Concernant les finances, il y a une estimation conjointe pour les trois cantons pour la sécurité du forum. La présence de la police, le renfort IKAPOL, donc des autres cantons, ainsi que tout ce qui a été mentionné est estimé à 24 ou 25 millions pour les trois cantons, dont 17,5 millions à Genève, respectivement 5 millions pour Vaud et 1 million pour le Valais. Elle précise que cela pourrait être réduit si l'hébergement se faisait en France uniquement.

Concernant les enjeux, la sécurisation du sommet d'Evian implique les renforts IKAPOL. La France refuse pour le moment de participer à ces frais. Cette question reste cependant en négociation. Concernant les frais des cantons, le statut d'évènement exceptionnel a été accordé et les cantons bénéficieront donc de la participation de la Confédération à hauteur de 80%, ce qui est le maximum possible. Il restera donc 20% des frais à supporter pour Genève. Cependant, il s'agit de 80% pris en charge pour les frais des tâches que la Confédération estime nécessaires. Il y a donc parfois un gap car la Confédération refuse d'indemniser certains frais. Concernant la prise en charge des impacts économiques, tels que les pertes pour le tourisme, cela peut se chiffrer et des indemnités pourraient être demandée à la France. Pour la prise en charge des éventuelles mesures de précaution privées, comme les barricades pour les magasins, citées dans les motions, si des mesures devaient être prises ou préconisées, les coûts devraient faire partie de la négociation sur les indemnités. S'il devait y avoir des dommages majeurs sur le patrimoine en raison du G7, par des activistes ou extrémistes violents qui revendiquent leur opposition au G7, des dédommagements seraient possibles comme cela s'est fait en 2003, mais bien à posteriori.

Concernant la menace, M. Broch précise qu'il y a différents acteurs possibles, notamment les militants d'extrême gauche violents. La militance d'extrême droite n'est pas identifiée comme un risque important dans ce cas-ci. Un tableau indique leur potentiel de dangerosité pour cet événement. C'est également le cas en matière cyber, notamment avec l'espionnage. La menace terroriste est évaluée comme élevée, mais c'est déjà le cas depuis trois ans.

M^{me} Kast explique que les risques sont identifiés par le service de renseignements de la Confédération et qu'ils dépendent des événements. Les risques identifiés ici concernent le G7. Le risque potentiel est la probabilité de l'occurrence, donc s'il est potentiel que ce groupe soit attiré par le forum. L'intention indique à quel point l'événement peut susciter une motivation chez le groupe visé et la menace est le risque réel, donc dans quelle mesure cela va perturber l'événement.

M^{me} Kast explique qu'il y a eu deux demandes de manifestations. La première concerne la grève féministe du 14 juin. Initialement, cette demande portait uniquement sur la grève féministe du 14 juin et les organisatrices avaient averti très tôt. Une rencontre avec le département a eu lieu au mois de février dernier. C'est à ce moment-là que les organisatrices ont annoncé l'élargissement de la demande au collectif no-G7. Savoir si cette manifestation doit être autorisée ou non relève de la compétence du canton, par cadrage de la loi et de la jurisprudence. M^{me} Kast rappelle un arrêt récent du Tribunal fédéral concernant la demande de manifestation sur l'autoroute, qui avait été refusée. Cet arrêt précise que les organisateurs de manifestations ne peuvent pas choisir les endroits et les dates précises, mais que les autorités doivent procéder à un examen et ne pas refuser d'emblée l'autorisation de manifester. Il convient également de formuler des propositions alternatives en changeant l'endroit, l'horaire ou les modalités. Dans le cas d'espèce auquel se réfère cet arrêt, même si la manifestation devait se dérouler sur l'autoroute, la demande aurait dû être examinée et la décision argumentée. C'est pour cette raison que la décision a été cassée par le Tribunal fédéral.

M^{me} Kast signale une deuxième demande déposée en lien avec le sommet du G7 du mois de juin prochain. Cette deuxième demande a été déposée le 17 mars 2026 concernant un village alternatif aux Bastions, qui abriterait des discussions, des concerts et des forums. Comme il s'agit d'un domaine privé communal, la commune est compétente pour l'autorisation, mais le canton a un droit de veto a posteriori aussi au cas où la commune donnerait une réponse positive à la demande, selon la LRDBHD. Des mesures seraient nécessaires pour ce type d'événement pour avoir une autorisation. En marge de la grève féministe, il y a une dynamique contestataire, surtout pour les actions à Genève, avec des groupes suisses, mais pas seulement, autour de la coalition

no-G7, qui se greffent à la grève féministe pour la manifestation du 14 juin. Les bases arrière logistiques identifient déjà des situations de tensions, davantage qu'à Lausanne. Il y a des militants qui cherchent à participer à des actions. Il convient de faire la distinction entre la grève féministe et le message des no-G7 qui vient se greffer dessus, car il ne s'agit pas de la même intention. Il s'agit d'en tenir compte dans l'appréciation des risques et de l'opportunité. M^{me} Kast note pour le surplus que ce n'est pas parce que la manifestation ne serait pas autorisée ou serait interdite que ces mouvements contestataires ne vont pas venir à Genève. Une interdiction ou une non-autorisation ne garantit donc rien du tout s'agissant des mouvements suisses et européens.

M^{me} Kast indique que les enjeux pour Genève sont la sécurité du forum, la gestion des renseignements internationaux, nationaux, et cantonaux pour les groupes qui pourraient envisager des actions illégales, les contrôles aux frontières, la sécurité des aéroports, car cela nécessite également de sécuriser les petits aéroports nationaux, même si les délégations ne sont pas là-bas, la protection des sites sensibles, tels que les sites diplomatiques et les hôtels, la prise en charge des délégations et leurs déplacements, la gestion de l'espace public et les manifestations, la mobilité pour les citoyens ainsi que l'économie. M^{me} Kast note que le canton pourrait tout sécuriser, ce qui reviendrait à tout geler et ce qui ne permettrait pas le maintien de l'activité économique. Ce ne serait pas sans impact sur la vie des citoyens, ainsi que sur l'accès aux soins et à l'enseignement. Cela impliquerait également des restrictions de mobilité fortes.

M^{me} Kast mentionne deux axes de réflexion. Le premier concerne la période du 15 au 17 juin, avec les délégations principales qui arrivent le lundi après-midi et les secondaires le mardi matin et qui repartent le mercredi soir, impliquant le secteur de l'aéroport. Les VIP circuleront en hélicoptère entre Genève et Evian, mais les délégations arriveront à Genève en avion. S'il devait y avoir des convois de chefs d'Etat, il faudrait alors fermer l'autoroute. Le deuxième axe concerne la sécurité publique à Genève. La planification tient compte des risques et des actions contestataires possibles. Il y a un enjeu pour les axes routiers principaux et la protection diplomatique sensible. Les décisions qui ont été prises ont pour but de sécuriser les sites, notamment avec Nedex et les chiens détecteurs d'explosifs, le domaine aérien, le lac et les groupes d'intervention. L'espace public sera également géré par des équipes de sécurité. S'il y a des actes illégaux, ils seront poursuivis judiciairement, avec des interpellations.

M^{me} Kast, concernant le lieu de contestation démocratique, explique que la Suisse demande à la France depuis six mois d'ouvrir un espace d'expression démocratique sur son territoire. Cela a été admis sur le principe, mais n'a

toujours pas été mis en œuvre en pratique. S'agissant ensuite des demandes déposées, elles sont traitées comme d'habitude, avec la compétence et la faisabilité, dans le contexte précis du G7, notamment s'agissant des demandes de manifestations. M^{me} Kast ajoute que même si les manifestations sont interdites, d'autres événements sont possibles et que même si ces manifestations étaient autorisées, des actes seraient possibles ailleurs également. Concernant le rapport de bilan d'activistes pacifiques autour du G8 en 2003 qui a été transmis, elle confirme que ce n'est effectivement pas la manifestation qui a été le point d'ancrage, mais la veille, avec des groupes d'activistes qui ont fait de la casse à Genève, ce qui n'avait bien sûr pas été autorisé, car ils ne savaient même pas que cela aurait lieu. Ces incidents sont aussi survenus post manifestation avec des casseurs du type violence de rue. M^{me} Kast rappelle que le niveau le plus fort de sécurité avait été appliqué pendant la semaine ayant suivi la tenue du sommet du G8, impliquant des interdictions de rassemblement dans l'espace public, donc de tout rassemblement, même s'il ne s'agissait pas de manifestations. L'arrêté publié en 2003 restreignait les rassemblements à cinq personnes maximum, sinon la police devait les disperser.

Questions des commissionnaires à M^{me} Kast, M. Broch et M. Grosdemange

Une députée (S) souhaite savoir si les délégations qui viendront à Genève disposeront de leur propre service de sécurité ; elle s'interroge également sur l'implication du Conseil d'Etat ; l'audition d'aujourd'hui est celle du DIN mais elle se demande quel est le degré d'engagement du gouvernement. Concernant l'extrême droite, elle demande si les tracts en ville concernant le no-G7 qui viennent des milieux antifa constituent une incitation pour les milieux d'extrême droite. Enfin, elle souhaiterait savoir où en est l'information et le travail conjoint avec la Ville de Genève et les autres communes, ainsi qu'avec les commerçants.

Un député (PLR) se demande s'il est mieux d'autoriser les manifestations et de les cadrer car cela suscite moins de contre-réactions, ou s'il vaut mieux au contraire les interdire, sur le modèle d'interdiction des rassemblements avec des règles strictes et des interventions. Il demande quelle est l'analyse actuellement faite par le département concernant l'évaluation du risque de casse.

Un député (UDC) explique ne pas être un adepte de la mondialisation, mais estime que les pays ont le droit de se réunir, alors que là les personnes se réclamant du no-G7 y sont d'emblée opposées, avant même de savoir

pourquoi. Il rappelle que le Women7 est invité au G7, pour parler des questions liées aux droits des femmes et des filles et que la manifestation féministe va critiquer avant de savoir qu'elles ont un droit de parole au G7. Ce genre de manifestation engendre des dépenses considérables, il ne veut pas que Genève ou que la Suisse se fassent avoir. Il revient à son avis à la France de s'en préoccuper et de prendre en charge les dépenses y relatives. Il espère que les autorités auront la fermeté de le dire.

Une députée (LC) demande si les renforts policiers sont acquis.

M^{me} Kast répond par l'affirmative.

La députée (LC) rappelle qu'il s'agira d'un travail à 150% pour la police. Concernant la grève féministe, elle explique que le rassemblement est important pour les femmes et demande si l'alliance avec no-G7 est définitive ou éventuellement encore à rediscuter. Concernant le lieu, elle demande s'il est envisageable d'organiser cette manifestation en statique.

Un député (PLR) craint, avec l'attaque de l'Iran par les Etats-Unis, le sommet du G7 s'oriente dans ce domaine-là. Il signale à ce propos avoir vu sur les réseaux sociaux que des cibles ont été identifiées à Genève, notamment des entreprises, ce qui risque de peser sur la sécurité, en particulier celles des multinationales.

Un autre député (PLR) espère qu'aucun député ne souhaite revivre des incidents similaires à ceux survenus lors du sommet du G8 en 2003. Le but est aujourd'hui d'avoir zéro dégât au mois de juin prochain. Or, depuis le début des réflexions entamées à propos du prochain sommet à Evian, certains partent du principe que les dégâts constituent une fatalité et qu'il faudra ensuite payer. C'est le discours de la gauche. Pour sa part, il estime que la plus grave menace qui pèse sur le sommet est le terrorisme, les cyber attaques et le sabotage du sommet. Cela concerne la ville d'Évian, mais les principales menaces qui pèsent sur Genève seront les militants d'extrême-gauche qui veulent saccager la ville comme en 2003. Il y a effectivement des cartes interactives accessibles sur Internet qui ciblent certaines entreprises du canton. Il demande ce que va faire la police avec ces militants et si des sanctions sont d'ores et déjà envisagées car la diffusion de ces cartes avec des cibles constituent des actes préparatoires au sens pénal.

Le député (PLR) rappelle qu'en 2003, il y a eu des dégâts avant et après les manifestations, et non pendant. Il se demande comment faire pour éviter que de tels incidents ne se reproduisent. Il souhaiterait savoir comment il est possible d'éviter que ces personnes agissent. Concernant les affiches no-G7 qui commencent à apparaître en ville, il estime qu'elles devraient être arrachées. Il a l'impression que la logique est d'être tolérant, mais estime qu'il ne faudrait

pas faire de quartiers avec l'extrême-gauche qui prépare des actes en vue de commettre des infractions pendant le sommet du G7. Il demande si des surveillances téléphoniques seraient par exemple possibles.

Un député (S) se dit choqué que l'on parle de l'extrême-gauche, mais pas de l'extrême droite. Il se dit convaincu que ce n'est pas l'extrême-gauche qui a badigeonné la porte de l'Hôtel de ville en 2003. Il déplore que chaque fois qu'il y a une manifestation, l'extrême-gauche est attaquée. Il s'interroge enfin sur l'utilité des motions actuellement traitées. L'armée et tout le dispositif de sécurité coûtent des dizaines de millions de francs. Il ne voit pas à quoi servent ces motions dans ce contexte sécuritaire.

Une députée (PLR) estime que M^{me} Kast joue sa réélection sur la question sécuritaire du G7. Des informations ont été données à la commission, mais il serait à son sens préférable que celle-ci en dispose sur papier. Elle ne comprend pas les hésitations du département s'agissant des autorisations de manifester ; il faudrait empêcher toute manifestation du 11 au 19 juin, fan zone et cortège du 14 juin compris. La manifestation féministe et la fanzone pourraient avoir lieu à partir du 19 juin, pour faire plaisir à tous tout en préservant la sécurité durant le sommet du G7. Elle trouve ironique que la manifestation du 14 juin ait lieu avant le G7, car les manifestants vont tous critiquer le sommet du G7 avant qu'il n'ait lieu. Elle ajoute que ce cortège pourrait être envisagé le 20 juin, ce qui permettrait en particulier de soulager les effectifs de la police. Etant entendu que même s'il n'y a pas d'autorisation, des manifestations seront possibles

Un député (S) se dit estomaqué par la tournure émotionnelle du débat. Les commissaires partagent tous le fait qu'ils ne veulent pas de casse, mais pas le fait qu'il faut arrêter l'expression démocratique. Un travail doit être effectué pour analyser les risques. Ce député note que les autorités françaises expliquent que la Suisse ne sera pas impactée et que la France ne paiera donc rien en compensation. Mais cette position est contredite par les faits. Il souhaite savoir comment les autorités concernées font face à cette contradiction. Concernant l'utilisation de l'aéroport, il demande pourquoi les autorités françaises ne prévoient pas l'aéroport de Lyon, car cela aurait moins d'impact et engendrerait moins de frais pour la Suisse.

Un député (MCG) explique ne pas avoir vu la police municipale dans la présentation. Il demande ce qu'il en est.

M^{me} Kast répond aux questions en les classant par thèmes. Elle rappelle que la Suisse a un système politique où les conseillers d'Etat ne sont pas des ministres, mais des membres de collèges gouvernementaux. Ainsi, lorsqu'elle parle au nom du canton, c'est au nom du conseil d'Etat qu'elle s'exprime et

pas en tant que cheffe du département des institutions et du numérique. Il s'agit donc d'une prise de position du Conseil d'Etat, via son département. Une délégation du Conseil d'Etat a été mise sur pied dans le cadre de la préparation du sommet du G7, délégation qu'elle préside et qui est composée en outre du président du Conseil d'Etat et de M^{me} Fontanet en qualité de ministre de tutelle de l'aéroport. La délégation n'est pas décisionnaire, c'est le Conseil d'Etat qui l'est.

M^{me} Kast est de l'avis que la France devrait prendre en charge les dépenses, explique que la position de la France est compliquée sur ce point. La négociation avec la Confédération n'est pas toujours facile, étant précisé que les négociations se déroulent au niveau des Etats. Il y a des frictions parfois au niveau des missions et ambassades. Il s'agit d'un travail de diplomatie constant. La Suisse souhaite une participation de la France aux coûts, mais cette dernière ne le veut pour l'instant pas. Cette question est gérée par la délégation suisse. La Confédération est légitime à gérer cela vu qu'elle a octroyé 80% de couverture des coûts. Les enjeux financiers sont donc désormais en mains de la Confédération.

Concernant les communes, M^{me} Kast explique qu'elles ne sont pas en pilotage de l'évènement, donc elles sont informées et réquisitionnées. Le but des polices municipales n'est pas le maintien de l'ordre face aux manifestants, mais d'être affectées à d'autres tâches qui sont normalement gérées par la police cantonale et que les polices municipales peuvent reprendre pour décharger celle-ci, telles que la circulation routière. La mise en œuvre des opérations se fait avec le commandant adjoint. Concernant les renforts IKAPOL, M^{me} Kast précise que cela se fait souvent, lors de certains évènements, comme tous les ans lors du Forum de Davos, par exemple. Le principe est que le canton qui demande doit d'abord épuiser ses ressources internes et le montrer, puis demander ensuite au concordat régional, c'est-à-dire ici le concordat romand, qui englobe Genève, Vaud, Valais, Fribourg, Neuchâtel et Jura. Ces trois derniers ne pourront pas beaucoup aider en raison de leurs capacités et les trois autres étant déjà impliqués, cette solution a donc été épuisée. Il faut ensuite se tourner vers les autres entités et concordats. Il y aura donc des heures supplémentaires pour tous. Le paiement se fait sur la base d'un forfait pour les polices présentes et cela fait partie des frais prévus, que la Confédération indemnise à 80%.

M. Broch précise que le principe d'IKAPOL est l'indemnisation forfaitaire pour les cantons qui le demandent. Elle est de 750 francs par jour et par personne pour le canton donneur.

M^{me} Kast explique que l'impact sur le corps de police est déjà énorme, leurs heures de juin seront équivalentes aux heures de huit mois d'une année

normale. Ils peuvent donc réduire cet impact en réduisant les événements du type de la fanzone, étant précisé qu'il ne s'agit pas des mêmes règles que pour les manifestations politiques. Ces règles sont différentes pour la fanzone, les événements sportifs ou les concerts. M^{me} Kast rappelle que l'arrêté du Conseil d'Etat du mois de décembre 2025 permet de dire aux organisateurs de manifestations que si certaines étaient prévues en juin, elles ne seraient pas autorisées. Ce qui revenait à leur dire de ne pas les prévoir au mois de juin 2026. Cela étant, la Fête de la musique (19 juin) a été autorisée, comme la Fête des écoles et le Bol d'or. Ainsi, les quatre week-ends de juin seront impactés par de grands événements. L'impact, même sans prendre en compte le G7, est très fort sur le mois de juin et l'arrêté n'interdit rien, mais dit qu'ils n'autoriseront pas les choses qui ont un fort impact car il y a déjà trop. Il a cependant été précisé que les demandes seraient examinées et il n'a pas été indiqué que les manifestations seraient interdites. Le but étant d'éviter les surcharges policières. Les manifestations ont un impact sur le domaine public et doivent être sécurisées et tout ne peut donc pas être délégué à une sécurité privée.

M^{me} Kast précise que le département n'autorisera pas de fanzone en Ville de Genève. C'est d'ailleurs la Ville qui organise ces fanzones et elle n'a pas fait d'appel d'offres cette année, car elle a compris que cela ne serait pas possible. Ce serait cependant possible ailleurs, comme à Bardonnex, commune qui organise habituellement une fanzone sur son territoire. Les communes périphériques peuvent donc le faire en campagne. L'arrêté n'est pas une interdiction, car cela peut être proposé et examiné et cela dépend s'il s'agit du domaine privé par exemple. Les manifestations sportives prévues sur les quais ont par ailleurs été décalées et cela a bien fonctionné. Il est impossible de vivre avec plus de mobilisation en juin.

M. Broch explique que les délégations des Etats étrangers disposeront de leur propre sécurité, mais qu'elle est limitée et que le pays hôte a la responsabilité de sécuriser sur place. Comme l'aéroport se situe à Genève, c'est Genève qui doit assurer cette sécurité pour les transferts. Concernant l'actualisation de la matrice des risques, il précise qu'elle est liée au service de renseignements de la Confédération, qui a rédigé un rapport et parle d'extrémisme violent de gauche et de droite, mais beaucoup plus identifié à gauche sur cet événement. Concernant la fatalité des dégâts, il explique que la police cantonale veut empêcher tout débordement et dégât. Il y a des sous-groupements pour les deux rives et des ressources pour l'ordre et la sécurité publique. Il n'y a donc pas de fatalité. Il assure que c'est traité du point de vue opérationnel et de renseignements. Concernant l'utilisation de l'aéroport de Lyon, cette possibilité n'a pas été retenue car il est trop loin d'Évian. Cela ne

changerait pas forcément beaucoup pour la Suisse non plus, car aujourd'hui l'aéroport de Lyon est celui de délestage en cas de problème à Genève. Celui de Genève l'aurait été si Lyon avait été choisi, donc tout aurait dû être prévu de toute manière. Enfin, les polices municipales seront également actives, ainsi que l'effectif genevois de l'école de police de Savatan.

Concernant le site internet qui incite les personnes à cibler des multinationales sur territoire genevois, M^{me} Kast souhaite apporter une réponse de principe. Si des personnes doivent être surveillées, de telles mesures sont le cas échéant ordonnées par le ministère public. Le département ne va donc pas répondre à cette question. Par ailleurs, si des actes délictueux ou de préparations d'actes délictueux sont constatés, il faut porter plainte auprès du ministère public, qui agira auprès du site internet mentionné et mènera une enquête. M^{me} Kast précise cependant que le site en question fait de la provocation depuis plusieurs années et revendique des actes, donc il n'est pas facile de résoudre le problème. Concernant le fait de savoir s'il vaut mieux cadrer et dialoguer avec les organisateurs, elle explique que c'est généralement la solution qui est préférée, car une politique restrictive mène souvent à des conséquences non préparées. Le but est de toujours rendre les manifestations possibles et de dialoguer avec les organisateurs pour mettre des conditions qui assurent le meilleur ratio liberté et sécurité. Cela n'est cependant parfois pas possible.

M^{me} Kast signale encore qu'il y a 1 600 manifestations par an à Genève sur autorisation et que, pour toutes celles qui ont un impact politique, le département discute avec les organisateurs et visent à rendre cela possible en fixant des conditions. Il est arrivé trois fois en 2025 que les conditions ne conviennent pas aux organisateurs, dont un qui a fait recours. Sur les 500 manifestations qui nécessitent un effectif policier, il n'y a eu que deux refus partiels et un refus complet. Le département estime tout le temps ce qui est mieux et cela dépend aussi de l'ouverture des organisateurs concernant le style, l'itinéraire ou la date. Elle rappelle que les discussions sont encore ouvertes et qu'ils ont appris très tard, seulement 2 jours avant de recevoir les organisatrices, que le mouvement no-G7 serait lié à la manifestation des femmes. Le département a également discuté de cela avec les organisatrices, qui ont dit que ce serait pacifique et qu'une charte était possible. Mais elles souhaitaient absolument ouvrir la manifestation à ce mouvement. Le département a expliqué cet élargissement ferait augmenter le niveau de risque, ce qui impliquerait que le niveau de liberté d'expression risquait de devoir baisser, car il faut toujours jauger. Les organisatrices ont répondu qu'elles en étaient conscientes, mais que c'était important pour elles et qu'elles avaient des moyens, tels que la charte, pour faire baisser ce risque. Le département a

précisé ne pas disposer de suffisamment d'informations à ce stade et qu'il ne pouvait donc pas encore dire si ce serait possible ou non, mais le département a clairement indiqué que le niveau de risque augmentait avec cette participation, la barre étant mise plus haut que s'il s'agissait uniquement de la grève féministe. Le département a également expliqué qu'il ne serait pas toléré de se cacher le visage et a demandé aux organisatrices si elles étaient prêtes à l'annoncer à tous ouvertement et à effectuer des contrôles, mais les organisatrices n'ont pas exprimé cette volonté. La question du village se pose aussi, ainsi que la coordination avec la Ville. M^{me} Kast ajoute que le parcours proposé par les organisatrices de la manifestation passe par les Rues basses, mais il s'agit d'un dimanche et les magasins seront fermés. Ce parcours n'aurait donc pas de sens. Le département va donc déterminer si la volonté des organisatrices tend vers une adaptation de l'évènement et si l'affichage vise plutôt la grève féministe ou le mouvement no-G7. M^{me} Kast précise que le but n'est pas d'être complaisant ou restrictif, mais d'effectuer une analyse pour faire cohabiter la liberté d'expression et la sécurité.

Séance du 23 avril 2026

Débats de commission

La base de la discussion consiste en un tableau synoptique présentant les différents amendements relatifs à la M 3147, à savoir :

Un amendement PLR invitant le Conseil d'Etat « à adopter dans les plus brefs délais, un arrêté visant à interdire, pour des raisons de sécurité publique, les manifestations à caractère politique sur l'ensemble du territoire cantonal pendant la période entourant le sommet du G7, soit du 10 au 21 juin 2026 ».

Un sous-amendement UDC invitant le Conseil d'Etat « à adopter dans les plus brefs délais, un arrêté interdisant, pour des raisons de sécurité publique, tout rassemblement de personnes à caractère de manifestation sur l'ensemble du territoire cantonal pendant la période entourant le sommet du G7, soit du 10 au 21 juin 2026 ».

Un amendement MCG invitant le Conseil d'Etat « à retenir le montant de 30 millions de francs sur la rétrocession à la France, sous la forme d'une avance des frais prévisibles qui seront occasionnés par les manifestations contre le G7 »

Un député PLR rappelle que la restriction légale du droit de manifester est prévue dans la CEDH et qu'il ne s'agit pas d'interdire les manifestations, mais de les limiter pendant une période, car il y a péril en la demeure. Un député PS s'oppose à l'interdiction de manifester au motif qu'il n'appartient pas au Grand Conseil de donner des instructions au Conseil d'Etat pour un cas particulier.

Une députée (S) fait remarquer qu'en demandant de tout interdire, la Commission s'opposerait également à la fanzone et aux manifestations sportives. Le député (PLR) rappelle que la motion ne fait qu'inviter le Conseil d'Etat à publier un arrêté et se situe donc dans le respect institutionnel.

Le député (PLR) déclare retirer l'amendement général du PLR au profit de celui de l'UDC mais rejeter l'amendement du MCG car ce dernier pénalise injustement les communes frontalières qui n'y sont pour rien.

Pour une députée (LJS), les dates proposées par l'amendement UDC couvrent une période qui lui paraît trop longue. Il ne faudrait retenir selon elle que les dates du sommet du G7. Elle propose un sous-amendement qui réduit l'interdiction à la période du 14 au 17 juin 2026, ce qui permet d'épargner la fanzone.

Un député (PLR) objecte que le choix de ces dates a été fait en fonction de l'arrivée, graduelle, des délégations à Genève, ainsi qu'en fonction des conférences qui se tiendront avant et après le sommet proprement dit. Limiter ces dates au sommet du G7 uniquement reviendrait donc à créer un danger. Il est donc préférable de garder les dates du 10 au 21 juin.

Une députée (PLR) déclare que pour sa part elle soutiendra l'amendement MCG car retenir le montant proposé constitue une bonne carte de négociation vis-à-vis des autorités françaises. Une députée (LC) soutient également cette proposition car les recettes restituées le sont aux départements de l'Ain et de la Savoie mais en vertu d'un accord conclu avec la France.

La présidente rappelle le libellé de l'amendement proposé par l'UDC :

« à adopter dans les plus brefs délais, un arrêté interdisant, pour des raisons de sécurité publique, tout rassemblement de personnes à caractère de manifestation sur l'ensemble du territoire cantonal pendant la période entourant le sommet du G7, soit du 10 au 21 juin 2026 ».

Elle le met aux voix :

Oui :	6 (4 PLR ; 2 UDC)
Non :	9 (3 S ; 2 Ve ; 1 LJS ; 2 MCG ; 1 LC)
Abstention :	0

L'amendement est refusé.

La présidente met aux voix l'amendement LJS, soit l'amendement UDC mais avec une modification des dates : du 14 au 17 juin.

« à adopter dans les plus brefs délais, un arrêté interdisant, pour des raisons de sécurité publique, tout rassemblement de personnes à caractère de

manifestation sur l'ensemble du territoire cantonal pendant la période entourant le sommet du G7, soit du 14 au 17 juin 2026 ».

Oui : 9 (1 LJS ; 2 MCG ; 4 PLR ; 2 UDC)

Non : 5 (3 S ; 2 Ve)

Abstention : 1 (1 LC)

L'amendement est accepté.

La présidente met aux voix l'amendement MCG :

« à retenir le montant de 30 millions de francs sur la rétrocession à la France, sous la forme d'une avance des frais prévisibles qui seront occasionnés par les manifestations contre le G7 »

Oui : 7 (1 LJS ; 2 MCG ; 1 LC ; 1 PLR ; 2 UDC)

Non : 8 (3 S ; 2 Ve ; 3 PLR)

Abstentions : 0

L'amendement est refusé.

La présidente met aux voix la motion 3147 tel qu'amendée.

Oui : 9 (1 LJS ; 2 MCG ; 4 PLR ; 2 UDC)

Non : 6 (3 S ; 2 Ve ; 1 LC)

Abstention : 0

La motion 3147 amendée est acceptée.

Date de dépôt : 18 mai 2026

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de Cyril Mizrahi

La proposition de motion 3147, dans sa version issue de commission, invite le Conseil d'Etat à adopter dans les plus brefs délais un arrêté interdisant, pour des raisons de sécurité publique, « tout rassemblement de personnes à caractère de manifestation » sur l'ensemble du territoire cantonal pendant la période entourant le sommet du G7, soit du 14 au 17 juin 2026. La minorité de commission vous invite à refuser ce texte contraire au droit, inefficace et constituant une atteinte injustifiée à la liberté de manifestation.

Un texte qui n'a plus rien à voir avec la motion originale

Il convient en premier lieu de relever que le texte soumis au Grand Conseil n'a plus grand-chose à voir avec la proposition initiale déposée par les motionnaires en août 2025. Celle-ci comportait cinq invites distinctes portant notamment sur la coordination avec le Conseil fédéral, les exigences à formuler auprès de la France et les garanties financières à obtenir. Aucune de ces cinq invites originales n'apparaît dans le texte finalement voté.

En effet, un amendement général à la motion a été proposé par M. Pasquier, puis repris et modifié par M. Nidegger, qui a remplacé d'un bloc l'ensemble des invites par une seule, entièrement nouvelle : l'interdiction de tout rassemblement à caractère de manifestation. Cette invite ne figurait pas dans le texte original des motionnaires. Ce qui arrive en plénière est donc un texte radicalement différent de celui déposé, dont les cinq invites initiales ont été balayées au profit d'une mesure de restriction des libertés que les motionnaires eux-mêmes n'avaient pas proposée.

Des considérants inexacts

Les considérants de la motion évoquent notamment « que la précédente rencontre de 2003 avait vu des hordes de « black blocs » créer un climat de guerre civile et les émeutes se multiplier à travers la ville de Genève ». Cette formulation ne correspond pas à ce que les travaux de commission ont mis en lumière. L'un des commissaires, qui faisait lui-même partie des organisateurs

de la grande manifestation anti-G8 en 2003, a rappelé que le cortège officiel s'est déroulé sans incident, en coordination avec la police, et que les dégâts ont été occasionnés après la dissolution du cortège, par des groupes dont l'identité n'a jamais été clairement établie.

Assimiler les manifestants et manifestantes aux casseurs relève de la malhonnêteté intellectuelle, fausse l'analyse et conduit inévitablement à de mauvaises réponses. C'est pourtant ce raccourci qui fonde l'unique invite de la motion.

Une unique invite contraire au droit

Sur la légalité de l'arrêté demandé

La liberté de réunion est garantie par l'article 22 de la Constitution fédérale et par l'article 11 de la Convention européenne des droits de l'homme. Toute restriction à ce droit fondamental doit être proportionnée, nécessaire et fondée sur un risque concret et individualisé. Un arrêté d'interdiction générale et préventive de toute manifestation pour quatre jours sur l'ensemble du territoire cantonal ne satisfait à aucune de ces conditions.

C'est la conseillère d'Etat en charge du dossier elle-même qui l'a indiqué en commission : une telle « interdiction de principe est contraire à la jurisprudence constante de la chambre administrative de la Cour de justice ». ¹ Le Tribunal fédéral a en outre confirmé ce principe dans un arrêt récent portant sur une demande de manifestation sur l'autoroute A1 à Lausanne : les autorités ont l'obligation d'examiner chaque demande individuellement et ne peuvent pas la rejeter a priori, fût-ce dans les circonstances les plus difficiles. ² Un arrêté cantonal d'interdiction générale serait ainsi annulé sur recours avant même le début du G7.

¹ Voir notamment l'arrêt ATA/87/2006 de la Chambre administrative de la Cour de justice : « une pratique de l'autorité visant à interdire par principe toute manifestation [...] est contraire au principe de la proportionnalité ». Cette jurisprudence a été confirmée de manière constante.

² Arrêt du Tribunal fédéral 1C_122/2025 du 4 mars 2026 (ATE Vaud c. OFROU). Le TF constate que l'interdiction de manifester sur l'autoroute A1 à Lausanne violait les libertés de réunion, d'opinion et d'information ainsi que le principe de proportionnalité ; il rappelle qu'aucun espace public ne peut être exclu d'emblée du champ des manifestations.

Sur la séparation des pouvoirs

Par principe, il n'appartient pas au Grand Conseil de dicter à l'exécutif ses décisions dans des cas concrets, ce d'autant plus lorsque la situation est complexe et évolutive. L'appréciation des risques concrets, l'examen des demandes d'autorisation de manifester, les décisions opérationnelles — tout cela relève de l'exécutif et, en son sein, du département, de la police cantonale et de la Confédération, chacun dans le cadre de ses compétences propres. Les auditions ont du reste montré que ces autorités sont pleinement mobilisées : une délégation du Conseil d'Etat pilote le dossier, la police cantonale coordonne le dispositif avec ses homologues vaudois et valaisans ainsi qu'avec les autorités françaises, en faisant notamment appel à 1420 policiers en renfort par le biais du concordat de coopération policière IKAPOL, et la Confédération a reconnu l'événement comme extraordinaire, ce qui permet une prise en charge fédérale pouvant atteindre 80% des coûts de sécurité, tout en menant les négociations avec la France sur les garanties financières.

Une invite inefficace

L'invite de la motion repose sur une confusion fondamentale entre les personnes exerçant leur droit de manifester et les auteurs de violence. Or, comme l'ont confirmé tant la Conseillère d'Etat que le commandant adjoint de la police en commission, interdire les manifestations n'empêcherait pas les groupes qui envisagent des actions illégales de venir à Genève. Ces groupes ne déposent pas de demandes d'autorisation. Une interdiction générale priverait donc des citoyens d'un droit fondamental sans réduire d'un iota le risque de casse. En d'autres termes, plus juridiques, la restriction du droit de manifester n'est pas apte à atteindre le but d'intérêt public.

Les véritables leviers de sécurité sont le renseignement, le dialogue avec les organisateurs et organisatrices de manifestations — qui ont intérêt à ce que leurs événements se déroulent pacifiquement — et le dispositif policier. L'expérience de 2003 le démontre : la manifestation officielle, organisée en concertation avec la police, s'est déroulée sans incident. C'est précisément ce modèle, et non l'interdiction, qui seul permet de concilier liberté d'expression et sécurité publique.

Enfin, Genève, siège de nombreuses organisations internationales et reconnue comme centre mondial du dialogue et des droits humains, ne saurait répondre à la tenue d'un sommet sur territoire français en suspendant l'exercice d'un droit fondamental sur son propre territoire. Ce serait un très mauvais signal pour l'image de la Genève internationale, à un moment où l'attention médiatique du monde entier sera tournée vers la région lémanique.

Conclusion

La minorité ne nie pas que la présence du G7 à Evian représente un défi sécuritaire réel pour le canton. Mais elle refuse de cautionner un texte dont l'unique invite est contraire au droit, inefficace sur le fond, et constitue une atteinte injustifiée à la liberté de manifestation.

Au vu des explications qui précèdent, la minorité vous invite, Mesdames et Messieurs les membres du Grand Conseil, à refuser la proposition de motion 3147-A.